

Introduction Prix meilleur Plan de vigilance

Alexis Masse, Président du Forum pour l'Investissement Responsable

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir que d'introduire cette cérémonie du premier Prix du meilleur rapport de vigilance du Forum pour l'investissement responsable et d'A2 Consulting. Un prix remis, ce n'est pas un hasard, à l'Assemblée nationale que je remercie de son accueil, au plus près de la représentation nationale et en sa présence.

Pourquoi remettre un prix du meilleur plan de vigilance ?

Le Forum pour l'investissement responsable s'est engagé très tôt en faveur de la proposition de loi créant le devoir de vigilance. Il a fait partie, avec d'autres, des acteurs de la société civile qui se sont engagés pour cette loi innovante en matière de responsabilité sociale et sociétale des entreprises.

La responsabilité du donneur d'ordres sur sa chaîne de sous-traitance fait en effet partie des thèmes importants pour un investisseur responsable.

La performance d'une entreprise dépend aujourd'hui de sa capacité à fédérer autour de son projet, non seulement les parties constituantes de l'entreprise, les travailleurs et les actionnaires, mais aussi l'ensemble des entreprises qui gravitent autour d'elle. Il faut penser la performance autour du concept d'entreprise étendue, de sa performance globale, donc en prenant aussi en compte les performances sociales et environnementales, les impacts de son activité, impacts directs ou générés par des sous-traitants.

Fédérer autour de ce projet d'entreprise, c'est notre conviction, c'est créer de la performance, maîtriser les risques de non-qualité, dégager une capacité d'innovation plus importante, améliorer l'impact des entreprises, leur contribution à un développement durable et inclusif. Cela a une contrepartie, la capacité à maîtriser les risques liés à des activités plus

éloignées du centre de décision, l'activité chez des cocontractants, qui peuvent être sources de risques de réputation, de risques juridiques, par exemple si les conditions de travail y sont inhumaines ou si l'activité est source d'atteintes à l'environnement, mais également de risques opérationnels, par exemple de non qualité, de moindre adhésion à la marque et au projet de la part des consommateurs et des travailleurs des sous-traitants comme des maisons mères.

Nous attendons donc, en tant qu'investisseurs responsables, une attention particulière à la procédure d'achat, à l'achat responsable. Avec notre partenaire et membre, A2 consulting, le FIR publiera donc au premier semestre un guide sur l'achat responsable, à destination des investisseurs mais également de tous ceux que cette problématique intéresse.

Pour être clair, les investisseurs responsables attendent des multinationales qu'elles identifient les risques liés au recours à la sous-traitance et agissent pour les limiter, y compris chez leurs sous-traitants étrangers. Cette attention se traduit naturellement en particulier par la rédaction d'un plan de vigilance.

A l'issue de ce premier exercice de la rédaction de plans de vigilance, nous avons entendu bien des choses sur les premiers plans. Disons les choses avec netteté, toutes les entreprises concernées n'ont pas joué le jeu avec le même sérieux. Et de grosses marges de progrès existent encore, y compris chez les meilleures. C'était un premier exercice. Il n'y a là rien d'étonnant. Et les progrès viendront avec la pratique, avec le temps. Mais il importait aussi de faire la lumière sur ce qui a été fait, d'encourager les entreprises qui ont joué le jeu, qui ont analysé leurs risques et créé un premier dispositif sérieux de maîtrise des risques. Tout n'a pas été parfait du premier coup mais des démarches sérieuses, des bonnes pratiques ont émergé dès cette première année.

La visée de ce prix, c'est donc d'encourager la généralisation des bonnes pratiques, d'encourager les entreprises qui ont joué le jeu, comme d'engager les autres à mieux faire.

Ce prix n'aurait pas pu être remis sans l'engagement et le travail de notre partenaire et membre du FIR, A2 consulting, qui a recensé, analysé

l'ensemble des rapports disponibles. Pour ce travail de titan, car il faut bien dire que tous les plans publiés ne sont pas facilement accessibles, qu'il a fallu tout leur professionnalisme pour les comparer, les analyser en profondeur, je les en remercie de tout cœur de la part du FIR. Il y a bien des leçons à tirer de leur travail, nous y reviendrons lorsque nous publierons notre guide commun de l'achat responsable. Mais je remercie dès aujourd'hui Jacques Schramm, le président d'A2 Consulting, qui a présidé à la création de la norme ISO sur l'achat responsable, c'est suffisamment rare de voir un Français peser dans les instances internationales de normalisation pour s'en féliciter, et qui a fait beaucoup pour que ce prix voit le jour, comme toute son équipe que je remercie chaleureusement.

Je pense que nous avons tous les deux la conviction que l'on pouvait dès la première année, en partant parfois de peu, jouer le jeu de la loi, que l'on pouvait construire des plans de vigilance sérieux, faire la démonstration qu'ils sont un progrès.

La loi devoir de vigilance est scrutée par nos partenaires. Il importe donc de montrer aussi ce qu'elle apporte et de convaincre qu'elle n'est pas un rapport de plus mais bien un outil utile pour les entreprises et pour les investisseurs, qu'elle constitue un outil de dialogue utile avec les parties prenantes et avec les instances représentatives du personnel. Tel est bien le sens de ce prix. Nous espérons que ces plans feront école à l'échelle européenne et internationale. Tel est aussi le sens de ce prix.

Je passe sans plus tarder la parole à Dominique Potier, que vous connaissez toutes et tous, qui a tant fait pour que cette loi, qui appartient désormais à la Nation, voie le jour.

Bonne cérémonie à toutes et tous.